



Guide international



Table des matières

BIENVENUE A POITIERS ET AU FUTUROSCOPE	3
L'ECOLE.....	4
LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES.....	5
PROCEDURES ADMINISTRATIVES	5
VOTRE ARRIVEE A L'ISAE-ENSMA.....	5
VISA & CARTE DE SEJOUR.....	6
ASSURANCE SANTE.....	11
RECOMMANDATIONS MEDICALES	13
LE LOGEMENT	14
Se loger avec l'aide du CROUS.....	14
Se loger dans le parc privé	17
Quelques informations/notions importantes à connaître avant de réserver un logement	18
INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'ISAE-ENSMA	21
COMMENT VENIR A POITIERS ET A L'ISAE-ENSMA	21
Venir à Poitiers	21
Venir à l'ISAE-ENSMA	22
Heures d'ouverture de l'ISAE-ENSMA	22
Photos et Plans.....	22
L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE A L'ISAE-ENSMA.....	25
FAIRE DU SPORT A L'ISAE-ENSMA ET A POITIERS.....	26
LA VIE ASSOCIATIVE A L'ISAE-ENSMA.....	27
INFORMATIONS UTILES	28
SE RESTAURER	28
OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE	28
BUDGET TYPE	29
TELEPHONER EN France	30
LA CULTURE A POITIERS	31
LA VIE SOCIALE ET ETUDIANTE A POITIERS	32
COURS DE FRANÇAIS POUR ETUDIANTS INTERNATIONAUX.....	34
SE DEPLACER A POITIERS.....	34
VOTRE SANTE PENDANT VOTRE SEJOUR.....	35
LA SECURITE A POITIERS.....	38
LES JOURS FERIES EN FRANCE	38
ADRESSES ET SITES INTERNET UTILES	39
CHECKLIST.....	40

Chers étudiants,

Cette brochure sera votre guide pour préparer votre venue à l'ISAE-ENSMA.

Vous y trouverez des informations sur les démarches administratives à accomplir mais aussi des conseils pratiques qui vous aideront à vous intégrer à l'école et à la ville de Poitiers.

Merci d'avoir choisi l'ISAE-ENSMA!

A très bientôt !

Le Service des Relations Internationales

BIENVENUE A POITIERS ET AU FUTUROSCOPE



Poitiers compte, parmi son agglomération de 110 000 habitants, près de 30 000 étudiants et plus de 1 000 chercheurs.

Le haut niveau d'éducation et les activités de recherche se répartissent sur 3 sites : le campus (Est de Poitiers), le Futuroscope (Nord de Poitiers) et le centre de Poitiers.

La vitalité du secteur industriel et tertiaire, l'existence des fonctions majeures d'une métropole dans une petite ville, la qualité du service autoroutier et le TGV font de Poitiers une ville économique en plein essor.

Les activités touristiques de Poitiers sont aussi très développées. Le fabuleux héritage de cette vieille "cité", avec plus de 2000 ans d'histoire, est sujet à un important développement et attire de plus en plus de touristes.

La Vienne, ville du Futuroscope : avec près de 3 millions de visiteurs par an et 1500 emplois, le Futuroscope est devenu le principal axe de la planification régionale.

Depuis 1985, sa croissance est due à la présentation de nouveaux spectacles, développés chaque année par le département, lequel garantit sa renommée internationale.

Le Parc Européen de l'Image accueille dans 20 salles un nombre grandissant de visiteurs avec de surprenantes techniques visuelles, souvent en exclusivité mondiale. Le centre de formation, qui regroupe pratiquement 8% de la recherche publique française, ouvre l'enseignement à de nouvelles technologies et réunit un grand nombre d'entreprises de haute technologie.

Construit avec la volonté d'innover, en répondant aux nécessités de découvrir et apprendre, d'imaginer et comprendre notre futur, le Futuroscope est basé sur 3 activités humaines essentielles de nos jours : loisirs, formation et travail.

Le Futuroscope, une fenêtre technologique : symbole de la vitalité de Poitiers, il s'est donné pour mission de sensibiliser un large public aux nouvelles technologies.

Près de son parc de loisirs dirigé vers les images de demain, le Futuroscope compte aussi un espace de formation, incluant l'ISAE-ENSMA, et un complexe d'activités technologiques de 1200 ha.

L'ECOLE

L'ENSMA, aujourd'hui devenue ISAE-ENSMA, créée dans le cadre des ENSI en 1948 et installée sur le site du Futuroscope, près de Poitiers depuis 1993, s'est forgée depuis soixante-dix ans une solide réputation dans le monde de l'industrie et de la recherche.

L'ISAE-ENSMA est une école d'ingénieurs dans laquelle formation et recherche sont étroitement liées. La formation est reconnue par son profil « recherche et développement » et la recherche, clairement affichée dans le secteur « sciences pour l'ingénieur », a des liens forts avec l'industrie et la valorisation.

L'établissement, par ses laboratoires et ses ingénieurs, a développé depuis longtemps une forte activité contractuelle en direction de grandes entreprises qui par ailleurs recrutent une grande part de nos diplômés. Il s'agit pour l'essentiel des industries de l'aéronautique et du spatial, plus généralement du transport, de la mécanique et de l'énergie.

La formation délivrée à l'ISAE-ENSMA permet aux jeunes ingénieurs de s'orienter vers des fonctions types bureaux d'études, recherche et développement pour l'essentiel dans les secteurs des industries de transports aéronautiques et terrestres.

L'enseignement couvre des domaines étendus qui sont : la mécanique des fluides, l'aérodynamique, l'énergétique avec ses composantes thermiques, propulsion, combustion et détonique, la mécanique des structures, les matériaux et l'informatique industrielle.

Notre formation a également pour objectif de donner à ses diplômés les capacités d'autonomie et d'adaptation nécessaires à l'exercice du métier d'ingénieur.

La première année est consacrée à une formation scientifique de base, la deuxième année est axée sur les disciplines propres au métier d'ingénieur.

Les élèves en troisième année choisissent un approfondissement dans les domaines d'expertise de l'ISAE-ENSMA.

Les diplômés de l'ISAE-ENSMA sont recrutés pour l'essentiel dans les grands groupes nationaux et internationaux (EADS, SNECMA, Airbus, Dassault, Renault, THALES, PSA, FRAMATOME, etc.) ou encore dans les entreprises prestataires de services qui leur sont associées (ALTRAN, Teuchos, etc.). Sur le plan sectoriel, l'implantation de nos diplômés est forte dans les industries de l'aéronautique et de l'espace (45%) mais le caractère assez généraliste de la formation leur ouvre aussi d'autres secteurs comme la mécanique et les transports terrestres (25%), l'énergie (10%) et l'informatique industrielle.

LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

Le Service des Relations Extérieures de l'ISAE-ENSMA est composé du Service des Stages et de l'Insertion professionnelle et du Service des Relations Internationales.

Mme Aurélie Cotillon
Responsable du Service des Relations Extérieures
aurelie.cotillon@ensma.fr

Service des Stages et de l'Insertion professionnelle

M. Fabrice Pierre
fabrice.pierre@ensma.fr

Mme Tessa Delrez
tessa.delrez@ensma.fr

adresse générique : stages@ensma.fr

Service des Relations Internationales

Mme Anne-Laure Blouin
anne-laure.blouin@ensma.fr

Mme Maggy Sourisseau
maggy.sourisseau@ensma.fr

Mme Marylise Lebrun
marylise.lebrun@ensma.fr

adresse générique : international@ensma.fr



PROCEDURES ADMINISTRATIVES

VOTRE ARRIVEE A L'ISAE-ENSMA

Vous devez apporter les documents suivants

- ⇒ une copie de la carte d'étudiant de l'université d'origine
- ⇒ une copie du dernier diplôme obtenu
- ⇒ les relevés de notes officiels de l'université d'origine
- ⇒ copie intégrale de l'acte de naissance + une traduction datée de moins de 3 mois faite par un traducteur assermenté
- ⇒ une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) pour les étudiants européens.
- ⇒ votre lettre d'admission de l'ISAE-ENSMA

Si vous avez une attestation de présence (Erasmus) à faire signer pour notifier votre arrivée auprès de votre université partenaire, c'est le moment idéal pour l'apporter.

Pour les étudiants non-Européens:

- ⇒ Attestation OFII le cas échéant
- ⇒ une copie du visa

Pensez à apporter plusieurs copies (lisibles) de ces documents car vous serez amené(e) à en donner à plusieurs reprises (banque, CAF, OFII, etc.) Il est également conseillé de scanner ces documents et de garder une copie dans votre boîte email / clé USB en cas de perte ou de vol.

L'inscription administrative :

Quelques jours après votre arrivée, et après la réunion de rentrée, vous finaliserez votre inscription lors d'un RDV avec une assistante administrative qui complètera votre dossier. N'oubliez pas d'apporter tous les documents requis.

Vous recevrez les documents suivants quelques jours après votre arrivée

- ✓ Votre **compte informatique** (login, mot de passe + adresse email ISAE-ENSMA)
- ✓ Votre **carte d'étudiant**. La carte d'étudiant vous permet de:
 - Entrer à l'école.
 - Payer vos photocopies et impressions
 - Emprunter des documents dans les bibliothèques universitaires des établissements du PRES.
 - Payer vos repas et consommations dans les restaurants, cafétérias universitaires et distributeurs des CROUS (carte IZLY <http://www.izly.fr/>).
 - Bénéficier des tarifs réduits liés à votre statut d'étudiant (cinéma, piscines, patinoire, musées, parcs d'attraction etc.)

VISA & CARTE DE SEJOUR

ETUDIANTS DE L'UNION EUROPEENNE



Les étudiants issus de l'Union Européenne n'ont pas besoin de visa. Une carte d'identité est suffisante.

ETUDIANTS NON-EUROPEENS

Les étudiants non-Européens souhaitant séjourner plus de 3 mois en France doivent demander un Visa Long Séjour pour Etudes.

Les étudiants des pays listés ci-dessous doivent créer un compte sur le site de campusfrance <https://www.campusfrance.org/fr> avant de faire la demande de visa. Cette procédure est payante.

Algérie		Argentine		Bénin		Brésil	
Burkina Faso		Cameroun		Chili		Chine	
Colombie		Comores		Congo		Corée Sud	
Cote d'Ivoire		Egypte		Etats Unis		Gabon	
Guinée		Inde		Indonésie		Iran	
Japon		Liban		Madagascar		Mali	
Maroc		Maurice		Mauritanie		Mexique	
Pérou		Sénégal		Russie		Syrie	
Taiwan		Togo		Tunisie		Turquie	
Vietnam							

Les étudiants non-Européens des pays non listés ci-dessus doivent contacter directement le consulat de France pour faire leur demande de visa.

La demande de visa se fait en général 3 mois avant le départ. Cette demande est payante (environ 100 euros, à vérifier avec le consulat de France du pays concerné)

Les différents types de visa:

Visa D - Dispensé temporaire de carte de séjour (court séjour)

Les étudiants qui obtiennent ce visa n'ont pas de démarches à effectuer une fois arrivés en France. Cependant, il n'est pas possible de prolonger le séjour en France, la seule solution est de retourner dans le pays d'origine pour demander un autre visa.

Visa D - CESEDA R311 6 Autorisé travail limité 60% durée légale = RDV obligatoire à l'OFII une fois en France (Visa Long Séjour Valant Titre de Séjour VLS/TS)

Le consulat donne une attestation OFII tamponnée (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) aux étudiants détenant ce visa. Cette attestation est disponible sur http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Formulaire_de_demande_d_attestationOFII-recto-verso-Version_du_22-01-2018.pdf



A l'arrivée en France, la police doit tamponner le passeport (=date d'entrée en France). Les étudiants envoient dans un délai de 3 mois l'attestation OFII dûment complétée à l'OFII de Poitiers qui les convoquera par la suite pour valider le visa (Le service des Relations Internationales se charge en général d'envoyer les dossiers pour les étudiants). Cette démarche doit être accomplie au plus tôt car l'OFII doit traiter un grand nombre de dossiers surtout en période de rentrée.

La convocation est obligatoire et les étudiants doivent s'acquitter d'une taxe de 60 euros et

fournir quelques documents (copie de passeport + visa + cachet de la police, photo d'identité, preuve de logement en France etc.). Une fois la procédure accomplie, l'OFII collera une vignette bleue sur le passeport de l'étudiant. Le visa validé par l'OFII ouvre les mêmes droits qu'une carte de séjour.

Attention, quitter la France n'est pas autorisé tant que le visa n'est pas validé par l'OFII. Si vous quittez la France pendant cette période, vous ne serez théoriquement pas autorisé à revenir sur le territoire français. Lisez bien les instructions présentes au dos de l'attestation OFII.

Renouveler son titre de séjour à Poitiers (pour les étudiants)

Les étudiants restant plus d'un an en France devront renouveler leur titre de séjour deux mois avant la fin de validité de leur visa. La délivrance d'une carte de séjour est conditionnée par les résultats académiques et les ressources financières de l'étudiant.

Voici la procédure à suivre :

1. Prendre RDV avec la préfecture de Poitiers (par téléphone, la ligne est souvent occupée, ne vous découragez pas, insistez)

Les rendez-vous fixés par la préfecture de Poitiers ont lieu :

- soit à la préfecture en centre-ville (1 place Aristide Briand)
- soit à la Maison des Etudiants sur le campus Est de l'université de Poitiers – majoritairement pour les RDV de septembre (1 rue Neuma Fehine Borges)

2. Préparer les pièces suivantes pour le rendez-vous (originaux + 1 copie)

Attention, cette liste de documents requis peut être modifiée à tout moment par les services de l'état – Consultez le site de la préfecture de la Vienne <http://www.vienne.gouv.fr/content/download/13521/91120/file/%C3%A9tudiant+2017-liste+V8.pdf>

- ✓ **Passeport en cours de validité** (copies des pages relatives à l'état civil, aux cachets d'entrée et aux visas - tous les documents d'état civil seront soumis à authentification préalable avant la délivrance du titre). Attention : La durée de la carte de séjour ne pourra excéder la date de validité du passeport.
- ✓ **Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait d'acte de naissance avec filiation** traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français
- ✓ **Attestation d'inscription** (ou de pré-inscription) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou secondaire ou technique (les autorisations à s'inscrire ne sont pas recevables)
- ✓ **Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** : facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire, attention pas de quittance rédigée par un particulier), ou taxe d'habitation. Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement complétée



datée et signée (modèle à retirer à la préfecture) + carte d'identité ou carte de séjour de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant (en plus de la liste précédente, possibilité dans ce cas de fournir un acte de propriété).

✓ **Un justificatif attestant de la disposition de ressources suffisantes,** correspondant au moins au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base versée aux boursiers du Gouvernement français : 6150 € au dépôt de la demande ou 615 € par mois : fiches de paie ou attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse, ou attestation de prise en charge par un garant qui sera vérifiée l'année suivante. Pour les boursiers du gouvernement français et les bénéficiaires de programmes européens, en fournir le justificatif.

✓ **Un justificatif de couverture sociale (ex : assurance maladie)**

Pour les moins de 28 ans :

→ Établissement d'enseignement affilié à la sécurité sociale : l'attestation d'inscription vaut justificatif d'affiliation à la sécurité sociale étudiante

Pour les plus de 28 ans :

→ Justificatif du maintien de vos droits à l'assurance maladie, ou de la souscription d'une assurance volontaire, ou de la CMU de base (sauf étudiants canadiens).

✓ **3 photos** au format 3,5 x 4,5 cm, tête nue, récentes et ressemblantes

✓ **1 enveloppe timbrée** au tarif en vigueur libellée à vos nom et adresse

3. **Le Rendez-vous à la préfecture de Poitiers**

Si votre dossier est complet, on vous donnera un récépissé valable 6 mois à l'issue de ce rendez-vous. Vous recevrez une convocation quelques semaines plus tard pour aller chercher votre carte de séjour à la préfecture. La carte de séjour est payante. Voir les tarifs selon votre statut sur le site de la préfecture.

Il arrive que la carte de séjour ne soit pas prête au bout des 6 mois. Dans ce cas, il vous faudra prendre un rendez-vous pour renouveler votre récépissé.

Si vous souhaitez quitter la France avec un récépissé et revenir sur le territoire, renseignez-vous bien au préalable sur les conditions d'entrée dans le pays.



- ✚ Si l'étudiant reste plus d'un an en France, il est possible de demander **une carte de séjour pluriannuelle Passeport talent** sous certaines conditions.

En effet, après un an de séjour en France, à échéance de la carte de séjour annuelle ou du visa long séjour valant titre de séjour (VLS TS), la loi prévoit désormais la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel valable pour une durée de 2 à 4 ans. La démarche n'est pas automatique, il faut la solliciter au moment de déposer un dossier.

- ✚ Si un étudiant non-Européen récemment diplômé d'un établissement français souhaite travailler en France à l'issue de ses études supérieures, il peut demander **une autorisation provisoire de séjour (APS) valable 1 an**. Il doit justifier d'un certain niveau d'études. S'il est originaire d'un pays qui a conclu un accord sur les flux migratoires avec la France, il peut bénéficier de conditions plus favorables de délivrance.

L'Autorisation Provisoire de Séjour permet de rester en France pour :

- compléter une formation par une première expérience professionnelle,
 - ou créer une entreprise dans un domaine correspondant à la formation de l'étudiant.
- Pendant la durée de l'autorisation provisoire de séjour, l'étudiant est autorisé à chercher et à exercer un emploi :
- en relation avec sa formation (sans être limité à un seul emploi ou à un seul employeur),
 - et dont la rémunération est au moins égale à 2 247,70 € bruts mensuels et conforme au minimum conventionnel ou aux salaires pratiqués dans la branche.
- Tant que l'étudiant n'a pas trouvé cet emploi, il est autorisé à travailler dans les mêmes conditions qu'avec une carte de séjour étudiant.

- ✚ Les procédures de demande de titre de séjour peuvent varier d'une préfecture à une autre.

Les demandes de titres de séjour sont à faire dans la préfecture dépendant du lieu de domicile. Par exemple, si l'étudiant fait un Projet de Fin d'études (PFE) à Bordeaux et doit renouveler son titre de séjour, c'est à la préfecture de Bordeaux que la demande devra être faite (avec justificatif de domicile à Bordeaux).

Parfois, il est possible de fournir un certificat d'hébergement prouvant que l'étudiant est hébergé dans la ville où il fait sa demande de carte de séjour (dans le cas des Stages Ingénieur par exemple).

Les étudiants des 28 états membres de l'Union Européenne

Ils doivent demander la CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie) avant leur départ et fournir une copie au Service des Relations Internationales dès leur arrivée à l'ISAE-ISAE-ENSMA.



Les Etudiants hors Union Européenne primo-arrivants (= qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur français)

Même s'ils sont déjà couverts dans leur pays d'origine, les étudiants de cette catégorie doivent impérativement s'enregistrer en ligne à la sécurité sociale en France. La demande est gratuite.

La Sécurité Sociale étudiante permet d'être remboursé(e) à hauteur de 60 ou 70 % des frais médicaux sous certaines conditions (ex : déclaration d'un médecin traitant etc.)

Attention, certains soins ne sont pas très bien couverts (soins dentaires spécifiques, lunettes etc.).

Les étapes à suivre sont sur : <https://www.ameli.fr/assure/actualites/etudiants-mieux-se-soigner-grace-une-protection-maladie-plus-simple-et-gratuite> .

Il faut créer un espace personnel et joindre les justificatifs suivants en ligne:

- **Passeport en cours de validité**
- **Attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur** pour l'année universitaire concernée, afin d'attester de la qualité d'étudiant,
- **Relevé d'Identité Bancaire** (RIB) qui permettra de verser les remboursements,
- **une copie intégrale de l'acte de naissance** ou **un extrait d'acte de naissance avec filiation** (ou toute pièce établie par un consulat), avec traduction assermentée en français
- **Titre de séjour (Visa valant titre de séjour)**

L'étudiant reçoit ensuite automatiquement un numéro de sécurité sociale provisoire et peut imprimer son attestation de droits. La souscription est valable à partir de la date d'inscription.

Ensuite, l'étudiant doit ouvrir un compte personnel ameli sur ameli.fr et faire une demande de carte vitale, et déclarer son médecin traitant.

Pour toutes questions relatives à la sécurité sociale étudiante, contacter :

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
41 rue du Touffenet
86043 Poitiers Cedex 9
Tél : 0811 505 633
Tél : 3646 (service disponible en plusieurs langues)

L'inscription à la sécurité sociale est effective à partir du jour de l'inscription administrative seulement. Ainsi, l'étudiant doit avoir une assurance privée qui le couvre pour les premières semaines de son séjour en France.

Les étudiants Québécois

Ils doivent demander le formulaire SE401Q106 auprès de la RAMQ avant d'arriver en France pour bénéficier des accords entre le Québec et la France permettant le remboursement des soins médicaux une fois en France.

Les étudiants ayant une double nationalité (européen + non européen)

Attention ; vivre dans un pays non-Européen et avoir un passeport européen ne veut pas forcément dire que vous pouvez bénéficier de la CEAM. Par exemple, si vous êtes né(e) et vivez au Brésil et que vous avez un passeport Italien mais que vous n'avez jamais vécu ni étudié en Europe, vous serez obligé(e) de souscrire à la Sécurité Sociale étudiante française.

La « mutuelle »

Il n'est pas obligatoire de souscrire une mutuelle mais c'est fortement recommandé surtout si vous avez des problèmes de santé chroniques. Selon la formule choisie, la mutuelle peut couvrir la totalité des frais non pris en charge par la sécurité sociale de base. Pour une consultation chez un médecin généraliste, voici le décompte effectué :



La CMU-C est une mutuelle gratuite, réservée aux personnes aux plus faibles ressources. Voir ce lien : <https://www.cmu.fr/cmu-complementaire.php>

La responsabilité civile et le Rapatriement sanitaire

L'adhésion à une assurance responsabilité civile (protection sur le lieu d'études comme dans la vie privée) est obligatoire pour étudier à l'ISAE-ENSMA. Cette assurance peut être souscrite au moment de l'ouverture d'un compte bancaire mais aussi dans toute compagnie d'assurance. Elle coûte en général quelques euros par mois. Il vous faudra fournir une attestation d'assurance au service Scolarité dès les premiers jours à l'ISAE-ENSMA.

Il est également vivement recommandé d'inclure le rapatriement sanitaire dans son contrat d'assurance.

RECOMMANDATIONS MEDICALES

Dans le cadre de votre inscription à l'ISAE-ENSMA quelques recommandations vous sont transmises :

1 – Avant de quitter votre pays de résidence, il vous est demandé de faire **une radio pulmonaire** avec son interprétation et à votre arrivée, de la présenter au Service de Santé Universitaire

➤ Vous pouvez prendre RDV au Service de Santé Universitaire situé dans le Bâtiment C4, 4 allée Jean Monnet, (Tél : 05 49 45 33 54), Adresse mail : infirmiers@univ-poitiers.fr

Dans le cas contraire, la radio pulmonaire sera à réaliser dans les trois mois qui suivent votre arrivée sur le territoire.

➤ Vous pourrez prendre RDV au Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) de Poitiers situé au Centre Hospitalier de Poitiers, 2 rue de la Milétrie, 86021 Poitiers Cedex, tél : 05 49 44 37 60) pour réaliser **gratuitement** une radiographie pulmonaire.

2 – Dans les trois mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, nous vous recommandons de bénéficier **d'un bilan médical gratuit** (consultation médicale et bilan sanguin).

➤ Pour ce bilan vous devrez prendre rendez-vous par téléphone ou par mail auprès du Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
79 rue de St Eloi BP 20252
86006 Poitiers cedex
Téléphone : 05 49 62 75 75
Adresse mail : ces@cpam-poitiers.cnamts.fr



Se loger avec l'aide du CROUS

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un établissement public à caractère administratif chargé principalement de l'aide sociale, de l'accueil des étudiants internationaux, du logement des étudiants, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante. Le CROUS est animé dans le cadre d'un réseau national, par le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires)

<http://www.crous-poitiers.fr/>

L'ISAE-ENSMA a un partenariat avec deux résidences du CROUS situées sur le site du Futuroscope. Les tarifs indiqués ci-dessous sont valables pour 2018-2019. Grâce à ce partenariat, les étudiants primo-arrivants peuvent réserver un logement en contactant la résidence par mail au lieu de remplir un dossier en ligne.

Résidence Gemini (à 2 minutes à pied de l'école)

8 avenue Blaise Pascal

BP 90176 - Téléport 2

Tel : (+33) 5 49 49 85 02

86960 Futuroscope/Chasseneuil

residence.gemini@crous-poitiers.fr

visite virtuelle sur <http://www.crous-poitiers.fr/logement/residence-gemini/>

Logements proposés:

- T1 studio simple (25 m²) pour une personne: 370,60 € par mois (charges incluses)

- T2 pour 2 personnes (45m² sur 2 niveaux) : 276,80 € par mois/personne (charges comprises)

Un T2 dans cette résidence est de type duplex comprenant deux lits dont un sur une mezzanine (ouverte) et l'autre dans la pièce du bas avec la kitchenette et les WC. La salle d'eau commune est située à l'étage (logement idéal pour un couple)

→Si vous choisissez ce logement, vous le partagerez automatiquement avec un autre étudiant.

Tarifs TTC (eau, électricité et chauffage compris).

Il est possible de louer une place de parking (souterrain) pour 17 euros par mois.

Attention : la résidence Gemini a 3 adresses différentes ! Soyez **très vigilants** quand vous devez donner votre adresse dans des documents administratifs.

Secrétariat de la résidence: 8 avenue Blaise Pascal, BP 90176, 86960 Futuroscope/Chasseneuil

Appartements nombre pair : 7 boulevard Nicephore Niepce, 86360 Chasseneuil du Poitou

Appartements nombre impair : 8 boulevard des Frères Lumière, 86360 Chasseneuil du Poitou

Résidence Centre de Vie (à 20 minutes à pied de l'école ou à 5 minutes en voiture)

20 Rue du Belvédère

86130 Jaunay Clan

Tel : (+33) 5 49 49 85 02

Residence.centredevie@crous-poitiers.fr

Visite virtuelle sur <http://www.crous-poitiers.fr/logement/residence-centre-de-vie/>

Logements proposés:

- T1 Bis (35 m2) avec mezzanine pour une personne: € 403 par mois (charges comprises).

- T2 pour 2 personnes (65m2): € 309.50 par mois / personne (charges comprises).

Un T2 dans cette résidence est composé d'une pièce de vie en bas et de deux chambres séparées en haut. Chacune des chambres a une salle d'eau privée.

→Si vous choisissez ce logement, vous le partagerez automatiquement avec un autre étudiant.

Il y a d'autres résidences universitaires situées dans le centre-ville de Poitiers ou sur le campus Est de l'Université mais il faut prendre le bus ou avoir une voiture.

<http://www.crous-poitiers.fr/logements/carte-logement/> Les places sont limitées et les étudiants de l'ISAE-ENSMA ne sont pas prioritaires.

Équipement fourni dans les logements (à vérifier avant la réservation):

Réfrigérateur, kitchenette, plaques électriques, douche, lavabo, WC, un lit, un bureau, une chaise, un câble tv.

Laverie

Internet gratuit à Centre de Vie

Équipement NON fourni dans les logements :

Les logements **ne** contiennent **pas** de vaisselle, ustensiles de cuisine, four à micro-ondes, linge de lit (drap, couverture, couette, oreiller), serviettes de toilette, papier toilette, rideau de douche.

Internet à Gémini (15 €/mois avec Optline)

Électricité

Le voltage est de 220 volts en France. Vous aurez sans doute besoin d'un adaptateur pour brancher vos appareils. Vous pouvez bien sûr acheter un adaptateur en France.

Comment réserver un logement avec le CROUS (Gemini et Centre de vie) ?

1. Contacter la résidence choisie par email, donnez le type de logement souhaité
2. La résidence vous enverra un dossier logement à remplir et vous devrez payer un dépôt de garantie pour réserver le logement (transfert bancaire ou paiement en ligne <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>). Le dépôt de garantie correspond en général à un mois de loyer.

3. Documents à fournir pour réserver le logement :

- Copie passeport + visa le cas échéant
- Assurance Logement + responsabilité civile
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Copie de la carte étudiant ISAE-ENSMA (ou attestation)
- Une photo d'identité
- **2018-2019 : NOUVELLE PROCEDURE : CAUTION VISALE**

Pour accéder à un logement du CROUS, les étudiants âgés de 18 à 30 ans doivent impérativement demander une caution Visale et s'inscrire en ligne sur <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>. Cette démarche doit être effectuée AVANT l'arrivée en France pour pouvoir bénéficier d'une caution gratuite VISALE (à condition que le loyer ne dépasse pas 600 euros mensuels). La demande à faire en ligne est valable pendant 3 mois. Il est donc conseillé de la faire une quinzaine de jour avant votre arrivée en France. Pour les non-Européens, il faudra télécharger votre visa long séjour au moment de remplir le dossier en ligne. A l'issue de l'inscription en ligne, il vous faudra imprimer votre attestation VISALE. Cette attestation est à présenter le jour où vous intégrez votre logement.

La règle est stricte : pas d'attestation Visale = pas d'accès au logement.

Le nombre de logements disponibles est limité, il est conseillé de réserver votre logement le plus tôt possible. Le Service des Relations Internationales de l'ISAE-ENSMA pourra vous guider pour faire la réservation.

→ **Le secrétariat des résidences GEMINI et Centre de Vie est fermé pendant l'été. Prenez vos dispositions pour réserver votre logement avant la fermeture et respectez les délais de paiement du dépôt de garantie.**

→ **Vous devrez prendre RDV en ligne pour prendre possession de vos clés <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr> (ne vous présentez pas à l'improviste à la résidence sous peine de devoir attendre longtemps, et votre logement ne sera sans doute pas prêt si vous n'avez pas prévenu de votre arrivée).**

Se loger dans le parc privé

Il existe de nombreuses résidences privées autour de l'ISAE -ENSMA. Attention, ces logements sont en général NON-meublés (à vérifier). Voici une liste non-exhaustive.

Nom de la résidence	Adresse	Contact
Les Estudies (à 20 minutes à pied)	16 avenue du Parc du Futur 86130 Jaunay-Clan	actual-immobilier@wanadoo.fr
Résidences Altaïr, Pégase, Morphée (à 2 minutes à pied de l'école)	14 boulevard des frères Lumières Résidence Altaïr, Entrée A, Téléport 2 86360 Chasseneuil du Poitou	www.habitat86.fr
Résidence Eolia (à 10 minutes à pied)	Rue René Descartes Téléport 3 86961 Futuroscope	http://www.residence-eolia.fr/ actual-immobilier@wanadoo.fr
Balladins (à 30 minutes à pied)	Site de Chalembert Rue Marie Curie 86130 Jaunay Clan	poitiers@balladins.eu
Les Amandiers (à 40 minutes à pied)	6 rue du Grand Tillet 86130 Jaunay-Clan	Les-amandiers@wanadoo.fr

Vous pouvez également trouver un logement individuel ou en colocation dans le centre-ville de Poitiers, en résidence privée ou chez un propriétaire privé. Voici quelques sites vous permettant de chercher un logement.

https://www.leboncoin.fr/annonces/offres/poitou_charentes/

<http://www.bedandschool.com/>

<http://www.lokaviz.fr/>

<http://logements.pourlesjeunes.com/>

<http://www.paruvenu.fr/immobilier/>

<http://www.appartager.com/poitou-charentes/vienne/colocation-poitiers>

<http://www.sejours-affaires.com/residence-hoteliere-aparthotel-poitiers-24.html>

Attention aux arnaques possibles entre particuliers, il n'est pas recommandé d'envoyer de l'argent à des propriétaires avant d'arriver en France, n'hésitez pas à contacter le Service des Relations Internationales pour des conseils. Il est toujours préférable de visiter le logement avant de signer un contrat.

Si vous souhaitez un logement temporaire, il y a une auberge de jeunesse à Poitiers (1 Allée Roger Tagault, 86000 Poitiers).

Il est moins courant mais aussi possible de vivre chez l'habitant ou faire de la colocation intergénérationnelle ou solidaire (<http://kolocsolidaire.org>). Contactez le Service des Relations Internationales de l'ISAE-ENSMA pour plus de renseignements.

Quelques informations/notions importantes à connaître avant de réserver un logement

Le dépôt de garantie

Le CROUS, les agences immobilières et propriétaires privés demandent la plupart du temps un dépôt de garantie au futur locataire pour confirmer la réservation du logement. Cette somme ne peut pas être supérieure à 2 mois de loyer hors charges. Le propriétaire la restitue au locataire dans un délai maximum de 2 mois après l'état des lieux de sortie si aucun dégât n'est constaté dans le logement. Il est possible de devoir payer ce dépôt de garantie par transfert bancaire avant l'arrivée (surtout pour les logements du CROUS).

La caution

-logement privé :

La personne qui se porte caution s'engage à payer le loyer à la place du locataire au cas où ce dernier ne pourrait pas le payer. Souvent, les propriétaires (ou agences privées) demandent que cette personne soit de nationalité française. Le garant doit fournir ses derniers bulletins de salaire et son dernier avis d'imposition, entre autres.

-logement CROUS :

Comme indiqué plus haut, les étudiants âgés entre 18 et 30 ans et qui souhaitent vivre dans un logement du CROUS doivent s'inscrire en ligne sur <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale> avant leur arrivée pour pouvoir bénéficier d'une caution gratuite VISALE (le loyer ne doit pas dépasser 600 euros mensuels). Voir page 16

L'assurance Locative

Il est impératif de souscrire une assurance locative pour assurer le logement en cas d'accident. Le propriétaire exigera ce document. Souvent, les étudiants souscrivent une assurance habitation avec leur banque. Il y a aussi plusieurs compagnies d'assurance à Poitiers. Selon la surface du logement, l'assurance peut coûter entre 3 et 12 euros par mois. En cas de sinistre, vous devez prévenir votre assurance dans les 48 heures. Un mois avant votre départ, n'oubliez pas de résilier cette assurance en envoyant un courrier à votre banque/compagnie d'assurance.

En cas de colocation, seul un contrat d'assurance est établi pour le logement.

Le paiement du loyer :

Si vous entrez dans le logement au milieu du mois, vous paierez le mois entier. Il est recommandé de demander une quittance de loyer à chaque paiement.

Parfois les propriétaires privés acceptent de recevoir le loyer en cash mais pour les résidences, il faut payer par virement ou par carte bancaire.

Etat des lieux d'entrée / état des lieux de sortie

Ne négligez pas ces étapes. Elle consiste à faire l'inventaire de ce que contient le logement et de vérifier l'état général de celui-ci (tapisseries, placards, chasse d'eau, serrures, prises

électriques etc.). Toute anomalie doit être notée. Vous signerez un document qui sera ensuite utilisé lors de votre état des lieux de sortie. De la même manière, à votre départ du logement, un inventaire sera fait. Toute dégradation constatée dans le logement et non notée sur l'état des lieux d'entrée fera l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie. Le logement doit être rendu dans le même état que lorsque vous vous y êtes installé. Le CROUS (ou le propriétaire privé) peut retenir une partie ou la totalité du dépôt de garantie s'il considère que ce n'est pas le cas (à titre d'exemple : 45 euros = 1 h de ménage).

La taxe d'habitation

La taxe d'habitation est un impôt local dont le montant est déterminé en fonction de la valeur locative du logement (surface, nombre de fenêtres, exposition etc.) et au statut du locataire. La taxe s'applique au logement occupé au 1^{er} janvier. Si vous n'habitez pas dans le logement au 1^{er} janvier (si votre contrat débute au 2 janvier par exemple), vous ne devez pas payer la taxe pour l'année en cours.

Les étudiants logés dans une résidence gérée par le CROUS ou chez l'habitant ne sont pas assujettis à cette taxe.

Si vous devez payer cette taxe, un courrier postal vous sera envoyé au mois d'octobre suivant votre installation. Le paiement se fait auprès du Trésor Public.

La redevance Télé

Si vous possédez une télévision, vous devez payer la redevance audiovisuelle. Vous devez la régler si vous possédez une télévision de manière permanente, même si celle-ci vous a été prêtée ou si vous la louez.

Où payer la redevance ? A la Trésorerie indiquée sur la déclaration de revenus (au même moment que la taxe d'habitation).

Le préavis de départ

En France, il est OBLIGATOIRE de donner un préavis de départ (écrit) en lettre recommandée avec avis de réception au moins 1 mois avant le départ pour un logement meublé et 3 mois pour un logement vide. Attention, si vous ne respectez pas cette procédure, le dépôt de garantie ne vous sera pas rendu.

L'allocation Logement (la CAF)

La CAF (Caisse d'Allocation Familiale) permet aux étudiants d'alléger leur loyer mensuel en leur versant une allocation sous certaines conditions. Il faut remplir un dossier en ligne <http://www.caf.fr> dès l'arrivée dans le logement.

Pour bénéficier de la CAF, vous devez rassembler les documents suivants :

- Copie de passeport
- Copie de visa + vignette OFII (le cas échéant)
- Acte de naissance original
- Traduction de l'acte de naissance en Français (traduction officielle datant de moins de 3 mois)
- R.I.B (Relevé d'Identité Bancaire) – compte bancaire français. La CAF ne verse pas d'allocation sur un compte étranger.
- Copie de la carte d'étudiant de l'ISAE-ENSMA
- Attestation de loyer signée par le propriétaire (cette attestation est à imprimer au moment de l'inscription en ligne)



Après l'enregistrement en ligne et le téléchargement des documents ci-dessus, la CAF demande des documents supplémentaires tels que la preuve de ressources financières et la Carte Européenne d'Assurance Maladie pour les Européens et une attestation de droits à l'assurance maladie (pour les non-Européens).

Il est possible que vous ayez à fournir les mêmes documents plusieurs fois car de nombreux contrôles sont effectués.

A savoir :

- Dès l'inscription à la CAF, vous aurez un numéro d'allocataire et un mot de passe que vous devrez conserver pour pouvoir consulter votre compte en ligne à tout moment.
- La CAF ne verse jamais d'allocation pour le premier mois qu'il soit complet ou non. Exemple : Votre contrat débute le 1^{er} ou le 15 septembre = vous n'aurez pas d'allocation pour le mois de septembre mais seulement à partir du mois d'octobre.
- Pour les étudiants logés en résidence universitaire, les allocations sont versées directement à la résidence, qui ensuite déduit le montant du loyer mensuel.
- Le traitement des dossiers est parfois long et le premier versement peut être effectué parfois 2 à 3 mois après l'enregistrement en ligne, d'où la nécessité de s'enregistrer au plus tôt.
- Vous devez impérativement prévenir la CAF de votre départ ou changement d'adresse (dans la rubrique « déclarer vos changements de situation ou coordonnées »)
- Si vous déménagez, vous devez demander une aide au logement en ligne pour votre nouveau logement.
- Pour contacter la CAF = 0810 29 29 29 (du lundi au vendredi de 9h à 16h30) mais aussi par mail en vous connectant à votre compte.
- Si la CAF verse trop d'allocations par erreur (exemple : erreur de la durée de l'occupation du logement) ; elle peut demander le remboursement.
- Si vous avez un visa avec la mention « dispense temporaire de carte de séjour », vous ne pourrez pas bénéficier de l'aide au logement de la CAF.

N'oubliez pas de mettre votre nom sur votre boîte aux lettres dès que vous intégrez votre logement !

INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'ISAE-ENSMA

COMMENT VENIR A POITIERS ET A L'ISAE-ENSMA

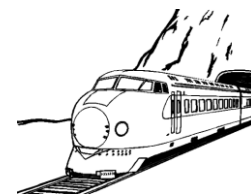
Venir à Poitiers

En train

Vous pouvez prendre un train directement à la gare SNCF de l'Aéroport Charles de Gaulle (CDG) au Terminal 2 (une navette gratuite vous dépose) et vous arrêter à la gare de Poitiers.

Si aucun train n'est disponible au départ de l'aéroport CDG, vous devez aller à la Gare Montparnasse (prendre le RER B jusqu'à l'arrêt « Châtelet les Halles » et prendre le métro 4 jusqu'à « Montparnasse Bienvenue »). Le ticket coûte environ 10€ et est valable pour les trajets en RER et métro.

Il y a aussi la possibilité de prendre une navette pour aller de l'aéroport CDG à la gare Montparnasse (<http://www.lebusdirect.com/>) Le trajet dure une heure environ et coûte dans les 20 euros.



Le billet de train Paris-Poitiers peut être acheté en ligne : <https://www.oui.sncf/> . Le trajet dure environ 1h15. Pour bénéficier de réductions, vous pouvez vous procurer la carte 12-27 (49€).

Il est possible d'acheter des billets lowcost sur <https://www.ouigo.com/> (attention aux suppléments à payer pour les bagages, renseignez-vous)

La mairie de Poitiers, en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur de la ville, organise un accueil en gare de Poitiers début septembre chaque année pendant une quinzaine de jours. En effet, si votre train arrive entre 10h et 14h et entre 16h et 20h, vous pourrez vous rendre dans le hall de la gare de Poitiers et rencontrer deux étudiants tuteurs. Ils vous donneront un sac d'accueil contenant un plan de la ville, un plan du réseau de bus + un ticket de bus gratuit et qui vous indiqueront comment vous rendre à votre logement. Contactez le Service des Relations Internationales pour connaître les dates d'accueil.

En voiture

Par l'autoroute A10, Paris est à 3h30 de route de Poitiers (sortie 28)

→ environ 30 euros de péage.

Par l'autoroute A10, Bordeaux est à 2h30 de route de Poitiers (sortie 29)

→ environ 20 euros de péage.



Il est facile de se garer sur le campus du Futuroscope. En revanche, se garer dans le centre-ville de Poitiers est difficile et cher ! Pensez-y si vous souhaitez habiter à Poitiers.

Vous pouvez aussi tenter le co-voiturage !

<https://www.blablacar.fr/>

<http://www.co-voiturage.fr/>

En car

- La compagnie EUROLINES vous permet d'arriver à Poitiers au départ de nombreuses villes d'Europe. Le bus vous déposera à la gare de Poitiers. Vous devrez ensuite prendre le bus n°1 pour aller jusqu'à l'ISAE-ENSMA (arrêt « Universités »). <http://www.eurolines.fr/fr/>
- La SNCF a une compagnie de bus à tarif réduit <https://www.oui.sncf/bus>
- <https://www.flixbus.fr/>
<https://www.isilines.fr/?kard=1&gclid=CKvg063BktMCFc5sGwodxl0BNg>



Venir à l'ISAE-ENSMA

La gare SNCF de Poitiers se trouve à 30 minutes en bus de l'ISAE-ENSMA (ligne 1 ou ligne 1E). Il y a une gare SNCF au Futuroscope, mais attention, il faut prendre un taxi car il n'y a pas de bus allant de cette gare à l'école.

Pour connaître le réseau de bus et les tarifs, consultez le site <http://www.vitalis-poitiers.fr/>

Essayez, dans la mesure du possible, d'arriver pendant les horaires d'ouverture des résidences universitaires afin d'avoir la possibilité de prendre possession de votre logement le jour de votre arrivée (après avoir pris RDV).

Heures d'ouverture de l'ISAE-ENSMA

Ouverture de la porte d'entrée principale : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.

Accès par badge : du lundi au samedi de 7h30 à 21h (bâtiments A et B)

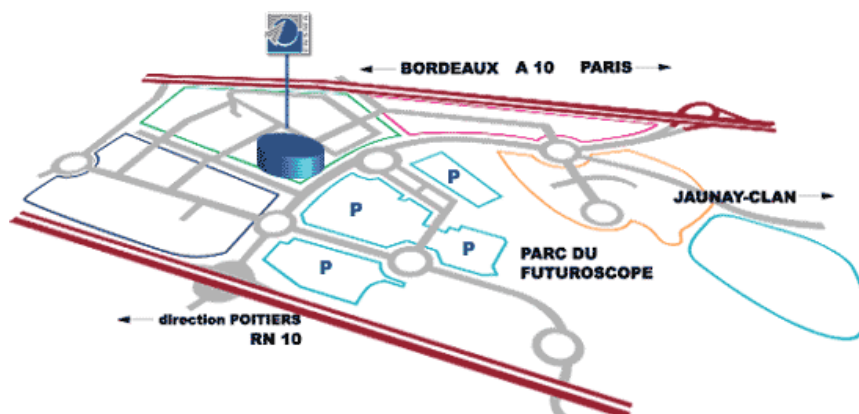
Ouvertures des salles informatiques : du lundi au samedi de 8h à 19h30 (les salles informatiques se trouvent dans le bâtiment B – salles de B025 à B028 Bis, B032, B032Bis, B034, B037, B037bis, de B301 à B305, B309, B372, B373, B460)

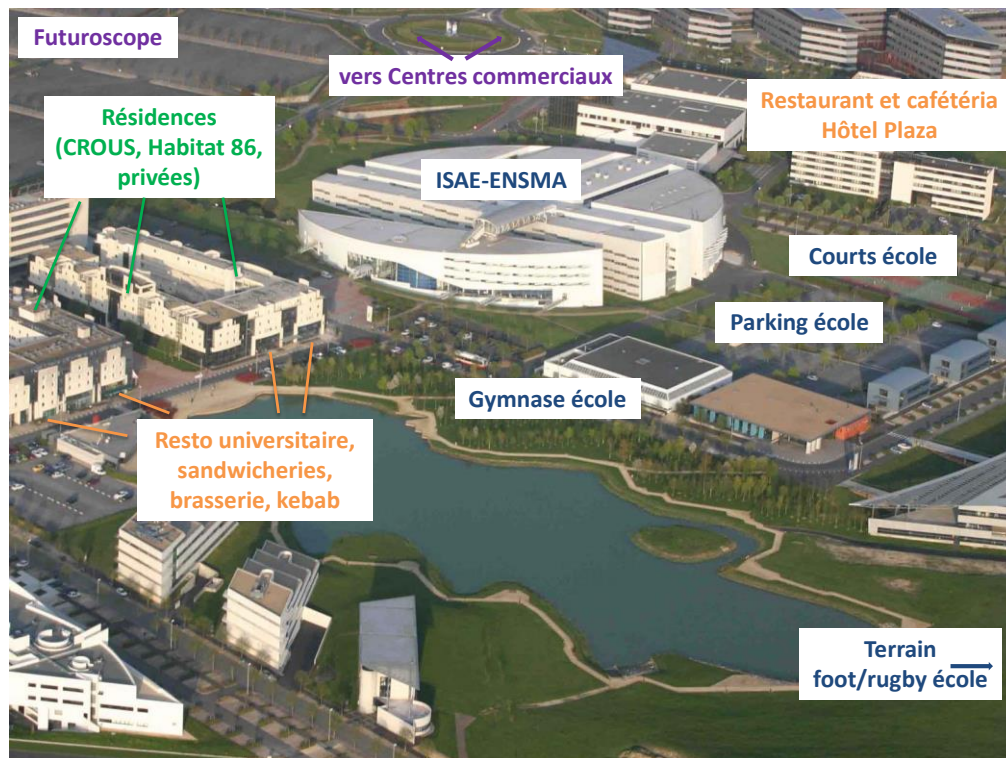
Ouverture de la bibliothèque :

Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 19h

Le mercredi de 9h à 19h et le vendredi de 8h15 à 16h

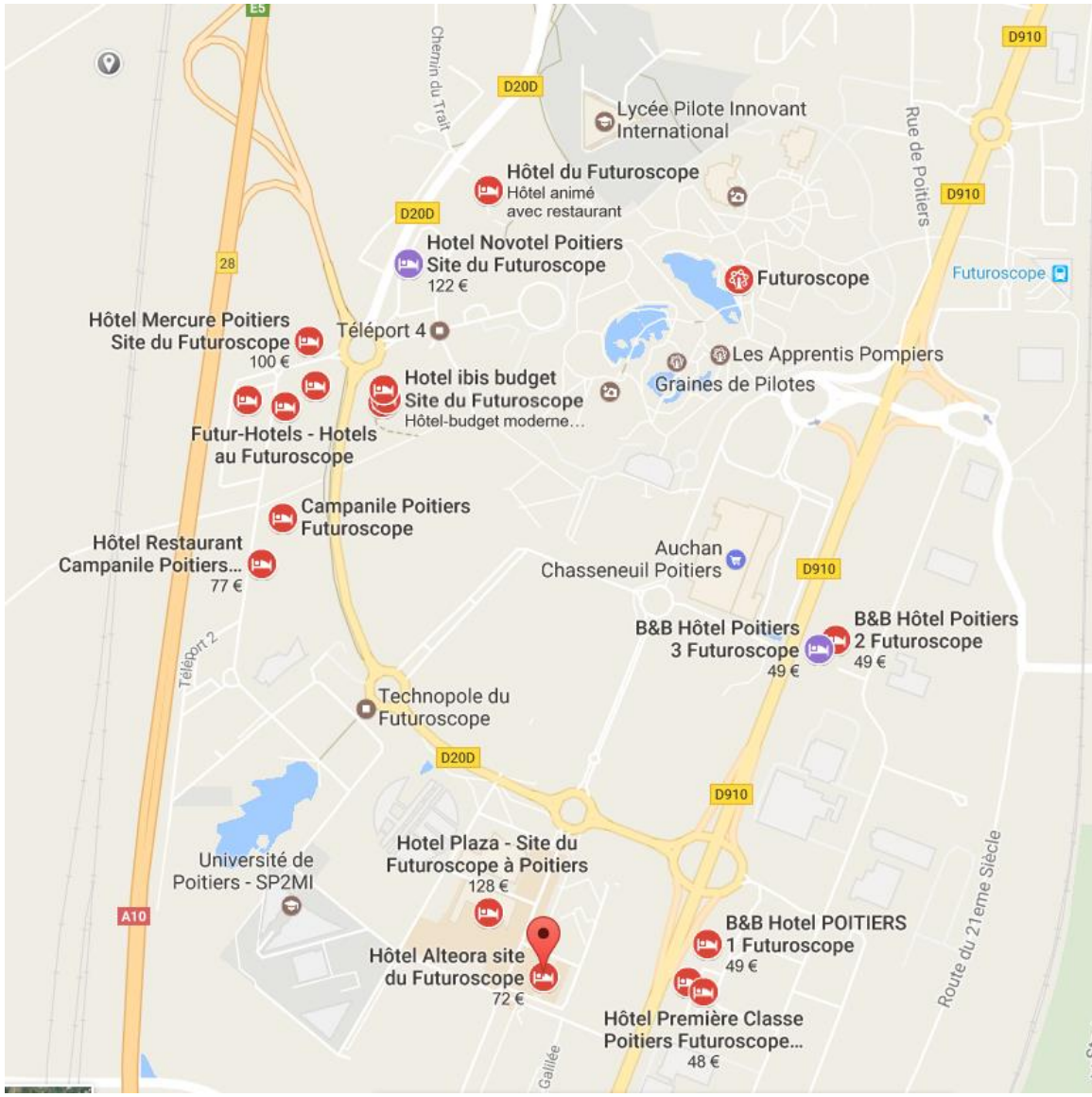
Photos et Plans



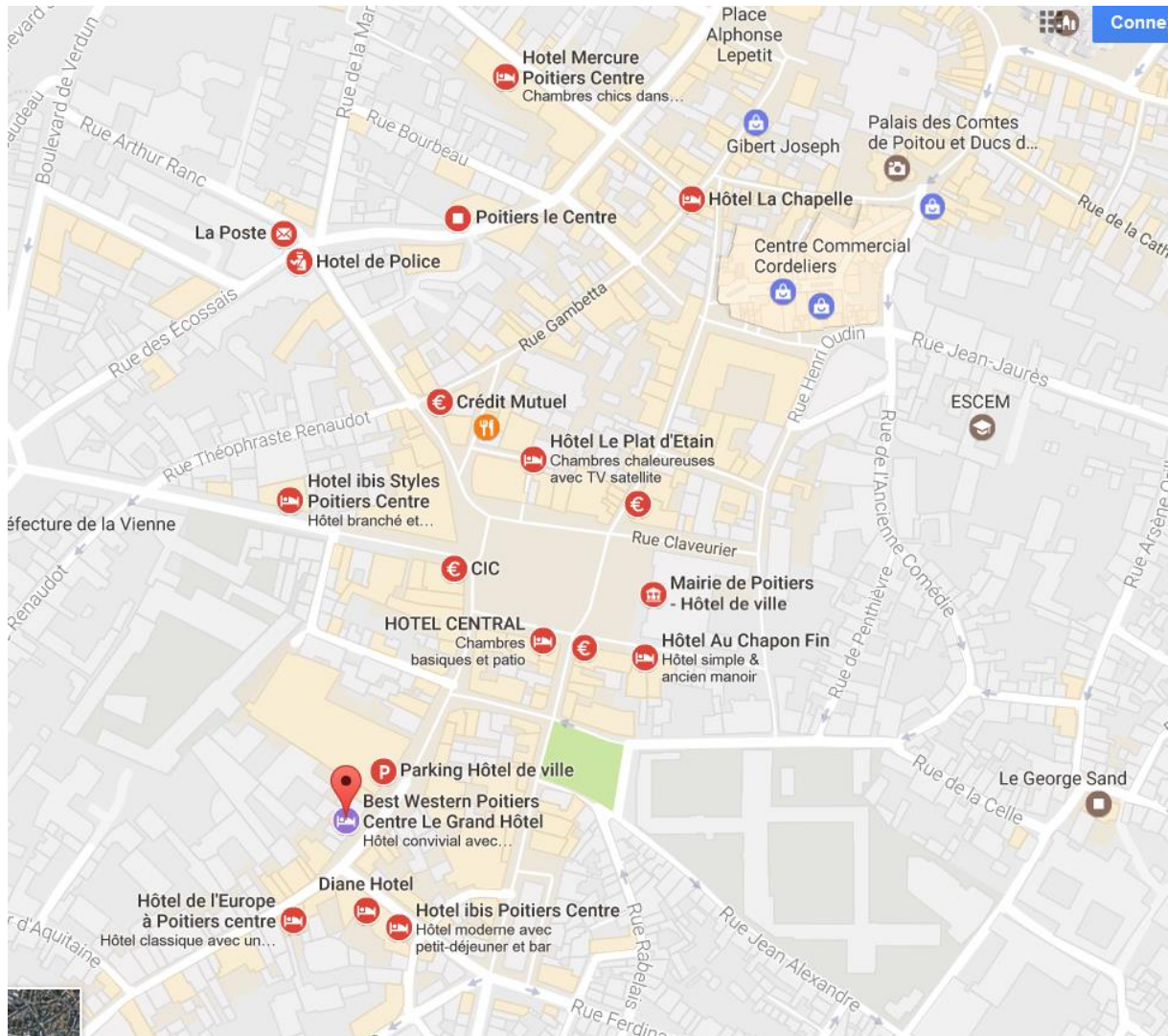


Si vous arrivez en dehors des horaires d'ouvertures des résidences ou de l'école, vous devrez sans doute passer votre première nuit dans un hôtel.

Hôtels sur le site du Futuroscope :



Hôtels du centre-ville de Poitiers



L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE A L'ISAE-ENSMA

Tous les ordinateurs présents dans les salles informatiques sont connectés à une imprimante (en général située dans le couloir près des salles). Aussi, il est possible de photocopier, imprimer et scanner à la bibliothèque du bâtiment A.

Année	QUOTA D'IMPRESSION (nombre de pages gratuites)
1 ^{ère} année	400
2 ^{ème} année	500
3 ^{ème} année	600

- copie couleur = 2 pages
- si dépassement de quota = 5 centimes la page

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes au sujet de votre compte informatique, merci de contacter le Service des Relations Internationales qui vous dirigera vers la DSI.

FAIRE DU SPORT A L'ISAE-ENSMA ET A POITIERS

Les activités physiques et sportives appartiennent depuis toujours au programme de l'école.



Parmi ces activités variées on peut trouver :

- en sports collectifs basket-ball, football, hand-ball, rugby, volley-ball.
- en sports individuels : tennis, musculation, natation, badminton, golf.

Pour toutes ces activités, enseignées par 2 professeurs et plusieurs intervenants (basket, foot, rugby et tennis), l'École propose les équipements suivants :

- un gymnase permettant la pratique du tennis sur 3 courts, du badminton sur 9 terrains, de l'escalade sur un mur et une structure artificielle. Une salle de musculation se trouve à proximité. Le gymnase est ouvert tous les jours sauf le lundi matin.
- 4 courts de tennis extérieurs;
- 1 terrain de rugby

L'inscription pour les groupes de sport se passe à partir d'une enquête envoyée par email. Le sport est obligatoire à l'ISAE-ENSMA et tous les étudiants doivent choisir une activité parmi celles proposées.

Les étudiants inscrits dans le cursus Diplôme d'Ingénieur sont évalués en fonction de leur niveau de départ, mais aussi en fonction de leur présence aux cours, de leurs progrès et de leur investissement.

Des co-voiturages sont organisés pour les activités ne pouvant pas se passer sur le site. Des rendez-vous sont fixés devant l'ISAE-ENSMA entre les étudiants.

Le certificat médical n'est pas nécessaire pour les cours (sauf bien sûr pour les dispenses), mais il est obligatoire pour un étudiant qui veut prendre une licence pour participer aux compétitions universitaires qui se déroulent le jeudi après-midi. Les étudiants internationaux se rendent de la même façon chez le médecin pour se faire établir un "certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition". Ce certificat peut aussi être obtenu à l'Office Municipal du Sport de Poitiers. <http://oms-poitiers.fr/Medecine-Sport> (7 euros la visite).

Chaque année des tournois sont organisés :

- dans le cadre de la FFSU (Coupe de France des Grandes Ecoles),
- EAG (European Aerostudent Games), tournoi sportif regroupant les écoles de l'Isae Toulouse, de l'Enac, de l'Isae Ensma, et différentes écoles aéronautiques européennes (Cranfield, Madrid, Barcelone, Milan, Stockholm, etc...)

Bien sûr, la ville de Poitiers compte de nombreuses infrastructures (terrains de sport, gymnases, patinoire, piscines etc.) et associations sportives permettant une pratique sportive régulière. Retrouvez toutes ces informations et les contacts (+ annuaire des associations) sur http://www.grandpoitiers.fr/c_151_Sports.html

LA VIE ASSOCIATIVE A L'ISAE-ENSMA



Le foyer de l'école, le KAÂRF, est situé au rez de chaussée du bâtiment A. C'est le lieu incontournable de la vie étudiante à l'ISAE-ENSMA. Les Ensmatiques s'y retrouvent régulièrement pendant les pauses, et y organisent de nombreuses soirées/événements. Les étudiants peuvent également s'y restaurer le midi en semaine (pizza, croques monsieur etc.), jouer au billard, au babyfoot etc. Accessible 24h/ 24, dans l'école, il offre la possibilité d'utiliser du matériel vidéo et des ordinateurs. Le club est aussi un lieu de fêtes qui sont organisées près du lac, lorsque les beaux jours arrivent.

Le *Cercle des Elèves* ou *BDE* (Bureau des Elèves) gère la vie sociale de l'ISAE-ENSMA et coordonne 56 associations. Le BDE fonctionne en partie grâce à une cotisation non obligatoire demandée aux étudiants de l'ISAE-ENSMA en début d'année. Cette cotisation est prévue pour financer les soirées, du matériel, l'organisation du rallye pédestre, elle permet aussi d'avoir des réductions sur différentes prestation (ex : hôtel lors de l'EAG).

Le montant de la cotisation dépend de la durée des études :

3 ans : 180 euros

2 ans : 120 euros

1 an : 60 euros

Les étudiants internationaux sont encouragés à être membres d'une ou plusieurs associations.

Chacun peut pratiquer, suivant ses goûts, l'activité de son choix. Voici quelques exemples de clubs :

à vocation culturelle : le CINISAE-ENSMASCOPE chaque année projette des grands succès cinématographiques, mais aussi des films du siècle des Arts et Essais, avec à la fin de certaines réunions un débat/ conférence.



à vocation sportive : l'ISAE-ENSMAIR propose à ses membres (attirés par le premier vol offert à chaque nouvelle promotion) de s'initier aux joies du pilotage à des prix raisonnables.



L'ISAE-ENSMAREGATE participe à la course EHEC et à la Coupe Armorica et propose aussi des week-ends à la mer pour les débutants comme pour les confirmés.

à vocation humanitaire : le CSF (Club Sans Frontière) prend part à des actions sur le terrain, pour l'amélioration des conditions de vie de certaines villes du Tiers Monde et contribue à la présentation de cette partie du monde grâce à l'organisation de plusieurs événements.



ENSMA-Contact :

L'association des Ingénieurs et anciens de l'ISAE-ENSMA, ENSMA-Contact, établit le trait d'union entre les anciens élèves de l'école, les amis et les élèves ingénieurs.

Elle soutient les activités périscolaires des élèves, anime la diffusion des offres d'emploi et le réseau de ses membres.

ENSMA Conseil : en mettant à disposition leurs compétences au service des industriels, les étudiants de ENSMA Conseil contribuent à lier l'École aux entreprises. La variété des services proposés va de pair avec la qualité.

Renseignements : <http://www.ensmacontact.org> ou sur demande à contact@ensma.fr

D'autres informations sur les associations de l'ISAE-ENSMA sur

<https://www.ensma.fr/campus/vie-associative/>

Le WEI ou Weekend d'Intégration

Chaque année, les étudiants organisent un weekend d'intégration (WEI) pour les étudiants primo-arrivants. Le lieu est tenu secret jusqu'au dernier moment et les nouveaux étudiants partent en bus et découvrent au petit matin l'endroit où ils vont apprendre à se connaître à travers différentes activités ludiques et sportives pendant 2 jours. Cet événement traditionnel est très apprécié et très attendu par tous les étudiants et permet de créer une réelle cohésion et faire vivre l'esprit de camaraderie présente à l'ISAE-ENSMA.

INFORMATIONS UTILES



SE RESTAURER

Vous trouverez toutes les adresses et les horaires d'ouverture des restaurants universitaires sur ce lien : <http://www.crous-poitiers.fr/restauration/carte-des-restaurants/>

Le restaurant universitaire GEMINI est le plus proche de l'ISAE-ENSMA et se trouve au rez de chaussée de la résidence du même nom.

Horaires

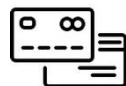
Self : du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30

Mini Gem (pôle pizza) : du lundi au vendredi de 11h45 à 14h00

Le repas doit être réglé à l'aide de la carte IZLY <http://www.izly.fr/> (= votre carte d'accès Ensma qui devra être chargée grâce à l'application). En effet, les restaurants universitaires n'acceptent pas l'argent liquide.

Le centre Commercial Auchan se trouve à 10 minutes à pied de l'ISAE-ENSMA, il est donc facile de faire ses courses et de faire la cuisine chez soi !

Il y a aussi un marché à Jaunay-Marigny tous les vendredis matin entre 8h et 13h.



OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Pour ouvrir un compte bancaire, vous aurez besoin des documents suivants :

- copie du passeport
- justificatif de domicile
- certificat d'inscription / copie de la carte d'étudiant

Il est impératif pour les étudiants boursiers (ou ayant des revenus) et recevant des allocations de la CAF d'ouvrir un compte bancaire en France.

Les retraits ou les paiements avec une carte internationale font souvent l'objet de commissions importantes de la part des banques.

Vous aurez une carte bancaire mais pas de chéquier sauf si vous le demandez.

Si vous souhaitez fermer votre compte bancaire à la fin de votre séjour, vous devez envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception et rendre votre carte bancaire.

Les banques proposent en général des assurances logement et responsabilité civile.

La France se situe dans la zone Euro. Il n'est pas recommandé de voyager avec trop d'espèces. Vous trouverez aisément des distributeurs de billets près de l'ISAE-ENSMA et dans les communes environnantes. Il est même parfois possible de déposer des billets dans ces distributeurs.

Les Travelers' cheques ne sont pas toujours acceptés dans les magasins et souvent il faut avoir un compte bancaire pour pouvoir les échanger. Vérifiez bien leur utilisation avant de partir. La carte bancaire et les espèces sont les moyens de paiement les plus utilisés en France.

BUDGET TYPE

Voici une estimation de budget, attention, certains prix augmentent chaque année (cf sécurité sociale)

Logement	Entre 250 et 500 euros/mois dans un logement privé Entre 150 et 500 euros dans un logement CROUS
nourriture	Environ 200 euros/mois
transport	200 euros/an
OFII	60 euros
CVEC*	90 euros
Mutuelle étudiante (non obligatoire)	Entre 5 et 35 euros/mois
Assurance locative	Entre 5 et 12 euros/mois selon les caractéristiques du logement
Divers	200 euros/mois

*la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) est un nouvel impôt collecté par le CROUS. A partir de la rentrée 2018-2019, tous les étudiants en formation initiale qui paient des frais de scolarité en France devront s'acquitter de la CVEC préalablement à l'inscription administrative. Les étudiants internationaux accueillis en France dans le cadre d'un partenariat institutionnel (Erasmus, conventions bilatérales, etc.) ne sont pas assujettis à cette taxe.

Les étudiants concernés devront s'acquitter de la CVEC via le site du CROUS : <https://www.messervices.etudiants.gouv.fr>

Des informations à ce sujet vous seront données par le Service des Relations Internationales à votre arrivée à l'ISAE-ENSMA .



TELEPHONER EN France

Si vous avez un portable, vérifiez si vous pouvez acheter une carte SIM française, vous devrez débloquer votre téléphone préalablement.

Vous pouvez également acheter un portable mais attention, dans ce cas, il faut avoir un compte bancaire car vous aurez besoin d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au moment de l'achat. Les fournisseurs principaux sont:

- Orange,
- SFR,
- Bouygues telecom,
- Free

Lisez bien le contrat avant de signer. Souvent quand on achète un téléphone, on est obligé de s'engager sur 24 mois. Aussi, vous devez prévenir votre opérateur avant de quitter la France (lettre recommandée).

Pour téléphoner en France depuis l'étranger :

Les numéros de téléphone français sont composés de 10 numéros et débutent toujours par 0 (ex : 05 49 12 22 55). Les numéros commençant par 06 et 07 sont en général des numéros de téléphone portable.

Quand vous téléphonez de l'étranger, vous devez tout d'abord composer le code de la France (33) et enlever le premier 0, c'est-à-dire : +33 5 49 12 22 55.

Pour téléphoner à l'étranger depuis la France :

Il vous faut connaître le code du pays où vous souhaitez téléphoner ; voir le lien suivant : <http://www.indicatif-pays.com/indicatif-telephonique.html>

WhatsApp, Skype, VIBER, etc. sont sans doute des moyens plus pratiques pour téléphoner sans frais !

LA CULTURE A POITIERS



L'office de Tourisme

L'office de tourisme de Poitiers, situé juste à côté de l'église Notre Dame vous permet d'avoir des informations sur les monuments, visites et événements culturels organisés par Poitiers.

<http://www.ot-poitiers.fr/>

Vous pouvez également trouver des informations sur Poitiers et ses environs sur le site de la mairie http://www.grandpoitiers.fr/c_152_Tourisme_et_patrimoine.html

→ Les journées du Patrimoine : Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre. Plus de 17 000 monuments publics et privés sont ouverts chaque année lors de ces journées, et de nombreuses animations sont organisées autour d'un thème donné.

La Maison du Tourisme

Située sur la place Charles de Gaulle, la maison du tourisme vous renseigne sur les multiples idées de sorties, visites, possibilités d'hébergement que vous pourrez trouver dans la Vienne. Vous pouvez également acheter des souvenirs et petites spécialités culinaires.

<http://www.tourisme-vienne.com/fr/officetourisme/39/poitiers/maison-du-tourisme>

La carte Culture

Cette carte est gratuite et vous permet de participer à la vie culturelle poitevine. De ce fait, elle vous donne droit à des réductions sur les entrées et abonnements pour les spectacles, les films, les concerts et les expositions.

Des événements Carte Culture, gratuits pour ses détenteurs, sont régulièrement organisés. Vous pouvez vous la procurer tout au long de l'année au théâtre, au Confort Moderne, à l'Espace Mendès France, dans les musées et au TAP Scène Nationale.

<https://www.facebook.com/CarteCulturePoitiers/>

Salles de Cinéma

Le Castille CGR : Place Maréchal Leclerc

Le TAP Castille : Place Maréchal Leclerc

Le Méga CGR (Buxerolles) : Rue des Frères lumière <https://www.cgrcinemas.fr/buxerolles/>

Le Dietrich : 34 boulevard Chasseigne <https://le-dietrich.fr/>

Un ticket pour étudiant coûte entre 5,50 et 8 euros.

Le Théâtre

Le TAP (Théâtre Auditorium de Poitiers) 1 boulevard de Verdun

<http://www.tap-poitiers.com/>

Salles de concert

Cette liste n'est pas exhaustive !

Le confort Moderne

185 Rue du Faubourg du Pont Neuf

<http://www.confort-moderne.fr/fr/>

La Hune

1 Avenue du Champ de la Caille, 86280
Saint-Benoît

<http://www.ville-saint-benoit.fr/hune/>

Le plan B

30-32 Boulevard du Grand Cerf

<http://www.barleplanb.fr/>

Le Pince oreille

11 Rue des 3 Rois

<http://www.lepinceoreille.fr/>

Le carré bleu

1 Rue de Nimègue

<http://www.jazzapoitiers.org/>

LA VIE SOCIALE ET ETUDIANTE A POITIERS

Outre les manifestations organisées par les associations de l'ISAE-ENSMA, la ville de Poitiers regorge de dispositifs dédiés aux étudiants. Voici quelques noms de dispositifs et sites internet qui aiguilleront votre curiosité et vous permettront de rencontrer de nouvelles personnes, françaises ou étrangères. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive !

Septembre : Le MA - Mois d'Accueil des étudiants

Chaque année en septembre, la mairie de Poitiers, le CROUS, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs culturels de la ville organisent des rendez-vous festifs et culturels gratuits pour les étudiants pour leur souhaiter la bienvenue (spectacles, concerts, balades, expositions etc.)

La Nuit des Etudiants du Monde (NEM)

Initiée par la Ville de Lyon il y a 13 ans, soutenue et encouragée par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et l'Erasmus Student Network (ESN), la NEM est une grande

soirée d'accueil pour les étudiants du Monde venus étudier en France et organisée par les villes en collaboration avec les CROUS et services des relations internationales des établissements d'enseignements supérieurs. Elle se déroule en octobre. Les étudiants sont accueillis par le maire de Poitiers à l'hôtel de ville où ils peuvent goûter des spécialités culinaires de la région. La soirée se termine généralement par plusieurs concerts à la Maison des étudiants.

Poit'étrangers

Poit'étrangers est un projet né de la volonté conjointe de la Mairie de Poitiers, du CRIJ, de l'Université, du CROUS, de Sciences Po et de l'ISAE-ENSMA dans le but de créer un lien entre les étudiants internationaux et les Poitevins désireux de connaître d'autres cultures. Le but est de faciliter ces contacts par le biais de rencontres, le temps d'une soirée, d'un week-end, d'une visite, d'une promenade...Deux rencontres étudiants-familles sont organisées chaque année. Contactez le Service des Relations Internationales pour plus de renseignements.

Campus en Festival

Expos, théâtre, jeux, ateliers, cinéma etc. De nombreuses animations sont organisées pour et par les étudiants des différents campus. L'occasion de découvrir votre campus sous un autre jour et de connaître les actions des associations étudiantes.

<http://campusfestival.fr/ville/poitiers/>

Maeva

<https://fr-fr.facebook.com/etudiantdailleurs/>

L'association Maeva guide les nouveaux arrivants dans tous les aspects de leur nouvel environnement. Comment se déplacer dans la ville ? Quelle est l'adresse de telle ou telle institution ? MAEVA guide les nouveaux étudiants et les dirige vers les bons interlocuteurs tout en les conseillant sur les différentes procédures qu'ils ont à réaliser avant et au moment de leur arrivée à Poitiers.

ESN Erasmus Student Network

<https://esn.org/>

La Maison des Etudiants

Inaugurée en 1998, la Maison des Etudiants, localisée sur le campus Est de l'Université de Poitiers, a pour mission principale d'accueillir les étudiants de l'Université de Poitiers et de faciliter leur insertion au sein de la communauté universitaire, à travers notamment la mise à disposition d'un lieu de vie partagé, la proposition d'une programmation culturelle et associative organisée autour de rencontres et de temps forts destinés à stimuler la vie étudiante en relation avec les différents campus, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. Elle sert également de pôle d'information en proposant par exemple un guichet unique, et assure un rôle d'accompagnement des étudiants dans la conception, la structuration et la mise en œuvre de leurs projets associatifs, individuels et collectifs.

Plus d'informations sur : <http://mde.univ-poitiers.fr/presentation/maison-des-etudiants/>

COURS DE FRANÇAIS POUR ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Les cours de l'ISAE-ENSMA sont enseignés en français (sauf le MSc AME et le MSc Turbulence). Un bon niveau en français (B2) est donc demandé pour assister au cours de l'ISAE-ENSMA (pour s'inscrire, un certificat vous sera demandé).

Les étudiants internationaux peuvent bénéficier de cours de français gratuits au sein même de l'ISAE-ENSMA. Durée des cours : 1h30 par semaine. Les étudiants intéressés doivent le signaler avant le début de chaque semestre.

Le Centre FLE de l'Université de Poitiers propose des cours de Français dont des stages en septembre <http://cfle.univ-poitiers.fr/stages/>

SE DEPLACER A POITIERS

Le bus

La compagnie Vitalis dessert l'agglomération de Poitiers. Tous les tarifs, horaires sont disponibles sur <http://www.vitalis-poitiers.fr/>

Attention, les horaires changent chaque année et sont différents pendant les périodes de vacances scolaires. Certaines lignes de bus fonctionnent la nuit (Noctambus).

Vous pouvez acheter des tickets de bus (Vpass rechargeables) à VITALIS, 6 rue du Chaudron d'Or.

Il est possible d'acheter des Vpass à l'unité auprès du chauffeur mais c'est plus cher (1 ticket = 1,70€). Les bureaux de tabac vendent aussi des Vpass.

Le Vélo

Il est possible de louer des vélos à l'espace Toumaï près de la gare de Poitiers pour une dizaine d'euros par mois.

Toutes les informations sont disponibles sur :

https://www.poitiers.fr/c_77_417_Velo_et_pieton.html

l'ISAE-ENSMA se trouve à 20 minutes du centre-ville de Poitiers en voiture et les nationales ne sont sans doute pas l'idéal pour faire du vélo. En revanche, si vous habitez sur le campus, il peut être pratique de posséder un vélo.

La voiture

Le centre-ville de Poitiers est largement consacré aux piétons, et il est parfois difficile de trouver son chemin car de nombreuses rues sont à sens unique !

Si vous venez en voiture, vous n'aurez pas de mal à vous garer sur le campus du Futuroscope mais se garer dans les rues de Poitiers est difficile et cher !

Voici le plan de circulation de la ville:

https://www.poitiers.fr/c_61_537_Plan_de_circulation_du_centre_ville.html

VOTRE SANTE PENDANT VOTRE SEJOUR

Prendre rendez-vous avec un médecin

La liste des médecins généralistes en France est disponible sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/>. Il faut taper « médecin généraliste » et la ville. Chasseneuil du Poitou et Jaunay-Marigny sont les villes les plus proches de l'ISAE-ENSMA.

Vous pouvez aussi prendre un rendez-vous avec la Médecine Préventive, qui se trouve sur le campus universitaire <http://ssu.univ-poitiers.fr/>

Service de Santé Universitaire
4 Allée Jean Monnet, bâtiment C4
86073 POITIERS CEDEX 9
Tél: 05 49 45 33 54

Vous pouvez contacter un/e infirmier/ère par email via infirmiers@univ-poitiers.fr
Des consultations sont gratuites dans les domaines de la gynécologie/ contraception.

→ Si vous avez un handicap/problème de santé qui a un impact sur vos études, vous pouvez le signaler au Service des Relations Internationales. La médecine préventive pourra vous accueillir et faire une attestation spécifiant le besoin d'un temps additionnel pour passer les examens par exemple.

En cas d'urgence

Il est important de connaître les numéros d'urgence :

15 = SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)

17 = POLICE SECOURS

18 = POMPIERS

112 = NUMERO D'URGENCE EUROPEEN (il est parfois possible de parler à une personne parlant une autre langue que le français)

Ces numéros sont gratuits et peuvent être composés même dans un endroit où il n'y a pas de réseau.

05 49 38 50 50 = médecin généraliste (entre 20h et 2:00)

CHU de Poitiers (Centre Hospitalier Universitaire = l'hôpital public de Poitiers)

La Milétrie

2 rue de la Milétrie

CS90577 – 86021 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 44 44 44

Le service des Urgences est assez vite saturé, vous risquez d'attendre plusieurs heures si votre problème n'est pas vital.

Si vous êtes hospitalisé/e à la Milétrie, la facture vous parviendra plusieurs mois après l'hospitalisation et vous devrez la payer à l'ordre du Trésor Public.

Centre de soins dentaires du CHU : 05 49 44 36 50

Si vous avez une urgence dentaire pendant le weekend, vous pouvez contacter le 15, le docteur vous donnera le numéro du dentiste de garde (la garde est assurée le dimanche matin de 9h à 12h, le prix d'une consultation pendant la garde est d'environ 55 euros. Renseignez-vous au moment de la prise de RDV).

Pour connaître le nom de la pharmacie de garde le week-end, la nuit et les jours fériés composez le 3237.

Prendre un rendez-vous avec un spécialiste

Il faut normalement voir un médecin généraliste avant de pouvoir obtenir un rendez-vous avec un spécialiste car vous aurez besoin d'une ordonnance sauf pour : le dentiste, le dermatologue, l'ophtalmologiste et le gynécologue.

Une consultation chez un spécialiste coûte au minimum 28 euros. Les délais d'attente pour avoir un RDV sont parfois très longs (de 6 mois à un an pour un rendez-vous avec un ophtalmologue, 2 à 3 mois pour un dermatologue !) Il est vivement conseillé de faire un check-up médical avant le départ en France.

Acheter des médicaments

Vous trouverez de nombreuses pharmacies en France. Les pharmaciens peuvent vous conseiller en cas de problème de santé mineur. Il y a toujours une pharmacie de garde le week-end, les jours fériés et la nuit.

Vous aurez besoin d'une ordonnance signée par un médecin pour obtenir des antibiotiques. Avec une ordonnance, vous pouvez être remboursé/e entièrement ou partiellement si vous avez souscrit à la Sécurité Sociale ou si vous détenez la CEAM.

Les médicaments achetés sans ordonnance ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale et certains médicaments prescrits ne sont pas remboursés non plus.

→ Si vous avez un traitement pour une maladie chronique, emmenez si possible vos médicaments en France, et aussi une ordonnance à jour avec le nom et le dosage des molécules. Attention, les doses de médicaments autorisées peuvent varier d'un pays à un autre, vérifiez avec votre médecin avant de venir en France.

Le prix d'une consultation et le remboursement

Une consultation chez un médecin généraliste coûte 25 euros (règlement en espèces et par chèque bancaire).

Une consultation chez un spécialiste coûte au minimum 28 euros. Le médecin vous donnera une feuille de soin à la fin de la consultation.

Attention, certains médecins non conventionnés fixent librement le prix de la consultation (non remboursable par la sécurité sociale). Pensez à demander si le médecin est conventionné quand vous prenez RDV.

Une consultation à la Médecine Préventive est gratuite mais devez présenter votre carte d'étudiant et votre CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie). Si vous êtes non-Européen(ne), une attestation émise par l'école et prouvant que vous avez cotisé à la sécurité Sociale suffit.

Pour vous faire rembourser une consultation ou des médicaments:

Vous devez envoyer les documents suivants à la CPAM de Poitiers (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 41 rue du Touffenet, 86000 Poitiers)

- Feuille de soin
- RIB
- Déclaration de choix de médecin traitant (à faire compléter par le médecin lors de la première visite)
- Ordonnance (si le médecin vous prescrit des médicaments)

Attention, le remboursement peut être fait tardivement (surtout si vous envoyez vos documents par la poste).

Les étudiants Européens peuvent aussi se faire rembourser dans leur pays d'origine.

Prendre rendez-vous avec une assistante sociale

Une assistante sociale vient tous les mois à l'ISAE-ENSMA (il faut prendre RDV à l'avance). Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec une assistante sociale de la Médecine Préventive (voir adresse plus haut)

Le choc culturel



Etudier à l'étranger est une expérience très enrichissante mais qui peut aussi engendrer certaines angoisses. Toute personne immergée dans une culture nouvelle subit le choc culturel mais à des degrés différents. Le choc culturel se décline en plusieurs étapes et la personne qui le subit peut être sujette à plusieurs symptômes (ex : psycho-somatisme). Nous vous conseillons de lire plusieurs articles ou ouvrages sur ce thème pour connaître davantage ce phénomène et vous y préparer.

N'hésitez pas à faire appel aux services compétents (Service des Relations Internationales, Médecine Préventive, assistante sociale etc.) si vous avez des difficultés à vous intégrer en France et à l'école, ne restez pas seul (e) avec vos problèmes.

Lectures conseillées :

http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/03/28/etudier-a-l-etranger-attention-au-choc-culturel_5101856_4401467.html

<https://www.lonelyplanet.fr/article/choc-culturel-comment-le-gerer>

Autres sites internet sur la santé

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

<https://www.stopblues.fr/>

<http://www.tabac-info-service.fr/>

<http://alcool-info-service.fr/>

<http://www.drogues-info-service.fr/>

LA SECURITE A POITIERS

Poitiers n'est pas réputée comme une ville dangereuse. Mais bien sûr, comme partout, il faut rester vigilant. D'une façon générale, il n'est pas recommandé de se déplacer avec trop d'argent en liquide. Ne laissez pas vos sacs sans surveillance. Le soir, il est préférable d'être accompagné (e) par un (e) ami (e) dans les rues.

Si vous êtes victime d'une agression, d'un vol, si possible, appelez immédiatement le 17. Vous avez la possibilité de porter plainte auprès du commissariat de Police ou à la gendarmerie:

Commissariat de Poitiers

38 rue de la Marne

86000 Poitiers

Tél : 05 49 60 60 00

Gendarmerie de Jaunay-Clan

Rue de Grémont, 86130 Jaunay-Clan

Tél : 05 49 61 65 28

N'oubliez pas de faire des copies de vos pièces d'identité (passeport, visa, acte de naissance etc.) et de les conserver dans votre boîte mail (et sur une clé USB) par exemple. En cas de perte ou vol, il sera ainsi plus facile et plus rapide de vous en procurer de nouveaux.

le Service des Relations Internationales peut vous guider vers les services compétents si vous êtes confronté(e) à ce genre de difficulté. N'hésitez pas à nous contacter.

LES JOURS FERIES EN FRANCE

Les bureaux, la plupart des administrations et certains magasins sont fermés les jours suivants en France :

1er Janvier : jour de l'an

1^{er} Mai : fête du travail

8 Mai : Victoire 1945

14 Juillet : Fête Nationale

15 Août : l'Assomption



1^{er} Novembre : la Toussaint
11 Novembre : L'Armistice
25 Décembre : Noël

Le lundi de Pâques, le jeudi de l'Ascension et le jeudi de Pentecôte sont aussi des jours fériés mais la date varie tous les ans.

Quand un de ces jours tombe un jeudi ou un mardi, il est courant que les weekends soient prolongés selon les entreprises et administrations, on fait le « pont » en ne travaillant pas le vendredi ou le lundi.

ADRESSES ET SITES INTERNET UTILES

Mairie de Poitiers

Place Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 Poitiers Cedex
<https://www.poitiers.fr/>

Hôtel des Impôts

15 rue de Slovénie
86000 Poitiers
www.impôts.gouv.fr

Préfecture de Poitiers

7 Place Aristide Briand
86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr

CRIJ Centre Régional d'Information Jeunesse

64 rue Gambetta
86000 Poitiers
www.pourlesjeunes.com

OFII Office français de l'immigration et de l'intégration

86 avenue du 8 Mai 1945
86000 Poitiers
<http://www.ofii.fr/>

Office du Tourisme

45 place Charles de Gaulle BP 377
86000 Poitiers
www.ot-poitiers.fr

Guides (informations générales sur Poitiers)

<http://www.poitiers-pratique.fr/>

Magasins, restaurants etc.

<https://www.poitierslecentre.fr/>

Parcs et jardins publics

https://www.poitiers.fr/c_229_884_Parcs_et_jardins.html

CHECKLIST

Préparez votre arrivée à l'ISAE-ENSMA

Logement

- Créer un compte sur <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale> pour bénéficier d'une caution (à faire avant l'arrivée en France) et imprimer votre attestation Visale.
- Payer le dépôt de garantie par transfert bancaire (si logement CROUS)
- Donner sa date d'arrivée au Service des Relations Internationales
- Prendre RDV en ligne sur le site du CROUS pour récupérer vos clés (si logement CROUS)
- Faire l'état des lieux d'entrée dès l'arrivée dans le logement
- Signer le contrat et donner les documents requis au secrétariat de la résidence
- Ouvrir un compte bancaire
- Souscrire une assurance locative + responsabilité civile
- Faire une demande à la CAF dès la première semaine de votre arrivée

Documents à apporter au Service des Relations Internationales

- Copie passeport + visa
- Acte de naissance
- Traduction récente de l'acte de naissance (datée de moins de 3 mois et faite par un traducteur assermenté)
- Carte étudiant université d'origine
- Vos bulletins et diplômes
- Learning agreement / programme d'études
- CEAM (étudiants Européens)
- Attestation OFII (étudiants non-Européens)
- Votre lettre d'admission ISAE-ENSMA

Et aussi...

- Assister aux réunions de rentrée
- Finaliser son inscription au Service Scolarité
- Apporter ce guide

Avant de quitter l'ISAE-ENSMA

Logement

- Donner le préavis de départ en lettre recommandée (1 mois avant pour un logement meublé)
- Prendre RDV pour faire l'état des lieux de sortie (logement vide et propre)
- Donner vos coordonnées bancaires à la résidence pour transfert du dépôt de garantie
- Avertir la CAF de votre départ
- Clôturer le contrat d'assurance logement 1 mois avant le départ
- Clôturer le compte bancaire (si nécessaire)

Et aussi...

- Faire signer son attestation Erasmus par le SRI (si nécessaire)
- Mettre à jour vos coordonnées sur Ensm Contact